



Intervenants bénévoles
Demande de premier agrément pour l'enseignement des activités
 physiques à encadrement renforcé
 (à remplir en un seul exemplaire)

IB 2

Natation

Article L.312-3 et 363-1 du code de l'éducation, loi n°51-662 du 24 mai 1951 portant sur la sécurité dans les établissements de natation, décret n°77-1 177 du 20 octobre 1977 modifié par le décret n°91-365 du 15 avril 1991 relatif à l'enseignement de la natation, circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires, note de service n°94-116 du 9 mars 1994 relative à la sécurité des élèves ; pratique des activités physiques scolaires, circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, arrêté du 25 janvier 2002 relatif aux programmes de l'école primaire, circulaire n°2004-139 du 13 juillet 2004 modifiée, relative à l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires du premier et du second degré.

Cyclisme

Voile

Autre activité à encadrement renforcé à préciser :

Circulaire 87-124 du 27 avril 1987 – BO n°18 du 07 mai 1987 et circulaire 88-027 du 27 janvier 1988 – BO n°6 du 11 février 1988
 Circulaire 99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Signature du directeur ou
de la directrice de l'école

Présentée par M. ou Mme Directeur (trice) de l'école de

Circonscription :Classes concernées :

NOM	Prénom	Activité physique encadrée	Signature* indispensable

*Chaque intervenant soussigné atteste être indemne de toute affection incompatible avec l'encadrement et (ou) la surveillance des enfants des écoles ET ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au casier judiciaire.

Qualification reconnue, suite à la session d'information (et à la validation du test de pratique pour la natation), en date du par NOM..... qualité :

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale :

Décision de l'inspecteur d'académie : agrément accordé

agrément refusé

favorable

défavorable

date :

signature,

Eric Tournier